

Délibération N° 2016-110

Le Conseil d'administration, en sa séance du 25 novembre 2016,  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET :** Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 30 septembre 2016.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2016.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 16  
Présents et représentés : 23

Fait à Lyon, le 28 novembre 2016

La Présidente de l'Université Lyon 2

  
Nathalie DOMPNIER

UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2  
UNIVERSITÉ DE LYON

ACADÉMIE DE LYON

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.